AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur du règlement numéro 2020-123 concernant la modification au règlement de contrôle intérimaire no. 2002-06-02 relatif aux odeurs et aux usages en zone agricole de la MRC des Chenaux

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, PATRICK BARIL, directeur général de la Municipalité régionale de comté des Chenaux, que conformément aux dispositions de l'article 66 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., chapitre A-19.1), que le règlement de contrôle intérimaire numéro 2020-123 modifiant le règlement numéro 2002-06-02 relatif aux odeurs et aux usages en zone agricole de la MRC des Chenaux est entré en vigueur le 18 décembre 2020, soit à la date de la correspondance de l'avis ministériel attestant de la conformité du règlement aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Le contenu du règlement vise essentiellement l'encadrement du contingentement des établissements d'élevage porcin sur l'ensemble du territoire de la MRC.

Le règlement no. 2020-123 est disponible pour consultation au bureau administratif de la MRC des Chenaux (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes) ainsi que dans les bureaux municipaux des municipalités de la MRC des Chenaux. Il est aussi disponible sur le site Internet de la MRC des Chenaux à l'adresse suivante : www.mrcdeschenaux.ca.

Nous invitons toutes les personnes qui souhaitent avoir des informations relatives aux sujets visés par ce règlement à communiquer avec le coordonnateur à l'aménagement à la MRC des Chenaux, M. Éric Lesage, que vous pouvez joindre aux coordonnées suivantes :

Tél.: 819-840-0704 poste 2208
Courriel: eric.lesage@mrcdeschenaux.ca

DONNÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE 6^E JOUR DU MOIS DE JANVIER 2021

Patrick Baril Directeur général